



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 06 février 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 29 janvier 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, M. DAPOIGNY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LAMY Caroline

N° 2025-014 : MODIFICATION DU TRACÉ DU CHEMIN RURAL DU PERTHUIS D'ENFER PAR ÉCHANGE DE TERRAINS :

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
Vu l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article L3222-2 du code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le courrier de la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement de la Nièvre en date du 18 septembre 2024 sollicitant la cession d'une portion du chemin rural du Perthuis d'Enfer d'une surface de 633 m² longeant les parcelles cadastrées section BA n° 9 et 10 lui appartenant en échange d'une partie de ces mêmes parcelles permettant la réalisation d'une nouvelle voie d'accès à l'allée Clément Ader,
Vu la délibération n° 2024-121 en date du 26 septembre 2024 adoptant le principe de l'étude du projet d'échange et autorisant le Maire à réaliser le dossier et la procédure,
Vu le courrier de Monsieur le Maire de Clamecy en date du 2 octobre 2024 sollicitant l'avis de Monsieur le Préfet de la Nièvre sur l'échange de terrains envisagé,
Vu la lettre-avis du Domaine en date du 21 octobre 2024 fixant la valeur vénale de la portion du chemin rural du Perthuis d'Enfer d'une superficie de 633 m²,
Vu l'arrêté municipal n° A2024-792 en date du 19 décembre 2024 prescrivant la mise à disposition du public du projet de modification du tracé du chemin rural du Perthuis d'Enfer par échange de terrains,

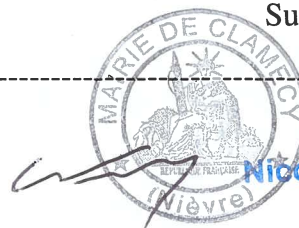
Considérant que le dossier établi en application de l'article L161-10-2 du code rural et de la pêche maritime a été mis à disposition du public en mairie ainsi que sur le site internet de la commune du 23 décembre 2024 au 24 janvier 2025,

Considérant qu'aucune remarque ou observation du public n'a été transmise en mairie ni formulée sur le registre ouvert à cet effet,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du tracé du chemin rural du Perthuis d'Enfer par échange de terrains, conformément au plan de division et d'arpentage ci-annexé,
- **DÉCIDE** de céder à titre d'échange, sans soulte, à la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement de la Nièvre une portion du chemin rural du Perthuis d'Enfer d'une surface de 633 m² en contrepartie d'une partie des parcelles appartenant à la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement de la Nièvre cadastrées section BA n° 9 lieudit « Le Fourneau » pour une surface de 390 m² et section BA n° 10 lieudit « Perthuis d'Enfer » pour une surface de 40 m², permettant ainsi la création d'une nouvelle voie d'accès à l'allée Clément Ader de 515 m²,
- **PRÉCISE** que les frais de géomètre, de notaire et d'aménagement de la nouvelle voie d'accès seront à la charge de la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement de la Nièvre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 058-215800798-20250206-D2025-014-DE

MAT	X	Y
808	1738866.59	6252450.88
162	1738780.90	6252489.55
253	1738861.06	6252448.02
505	1738760.98	6252448.02
506	1738762.82	6252454.61
507	1738763.78	6252462.65
508	1738763.24	6252472.41
509	1738762.15	6252495.44
510	1738752.01	6252469.92
511	1738752.28	6252462.45
512	1738751.24	6252454.55
513	1738749.70	6252496.52
517	1738866.90	6252448.97
5001	1738555.66	6252141.23
5011	1738825.47	6252466.30
5016	1738869.63	6252399.73

Planimétrie : Système rattaché au Lambert 93-CC47 (GPS réseau Ténis) le 13/12/2023

Légende :	
	Borne nouvelle, Borne existante, Piquet
	Limite cadastrale
	Limite non cadastrale
	Cote périmétrique, Cote de rattachement, Altitude, Apparence
	Mur grillage, Mur bûche
	Mur plein, Poutre
	Mur de soutènement, Grillage ou clôture
	Bâtiment non relevé, Bâtiment relevé
	Feuille, Réseaux, Haie
	Alignement d'arbres
	Fossé, Talus
	Bouche à ciel, Poteau incendie, Piquet
	Poteau de télégraphe, Poteau de téléphone, Lampadaire



avalon@geomexpert.com
www.geomexpert.com
03 86 34 95 20
2 bis chemin de Halage
89200 AVALLON

DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE DE CLAMECY

PERTHUIS D'ENFER

Plan de division et d'Arpentage

Chemin Rural du "Perthuis d'Enfer"

DOSSIER :
A08771.0

ÉCHELLE
1/1000ème

INDICE	DATE	ETABLI PAR	CONTRÔLE PAR	MODIFICATIONS / OBSERVATIONS
A	23/10/2006			1135_Plan-topo-ZAE_20100206_RAQUIN.dwg
B	06/02/2010	Modifié		1135_Plan-topo-ZAE_20100206_RAQUIN.dwg
B	23/11/2023	LS	OM	A08771.0-Topo.dwg
D	12/12/2023	LS	OM	A08771.0-Bornage.dwg
D	25/03/2024	LS	OM	A08771.0-Bornage.dwg
D	13/09/2024	DM	OM	emprise chemin

GÉOMÈTRES-EXPERTS

Olivier MIALON
Géomètre-Expert DPLG

ACTIVITÉS

BORNAGE I EXPERTISE FONCIÈRE
DIVISION FONCIÈRE I AMÉNAGEMENT
A.F.A.F.E
TOPOGRAPHIE
DETECTION DE RÉSEAUX

PHOTOGRAMMÉTRIE
AMÉNAGEMENT URBAIN
CORPORÉTÉ I DIVISION EN VOLUMES
URBANS/ME OPÉRATIONNEL
LEVÉ D'ARCHITECTURE I SCANNER 3D